



## Conditions générale de vente

### Prix :

Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises (**TTC**) et sont applicables dès la parution des plaquettes, sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Ils deviennent fermes et définitifs au moment de l'inscription. Ainsi, une fois l'inscription ferme effectuée, Jonzac Evasion prend à sa charge les éventuelles hausses du cours des devises, de TVA, et des surcharges carburants. Les prix des présentes plaquettes sont exceptionnellement susceptibles d'être révisés en cours de saison. L'éventuel nouveau tarif ne s'appliquerait alors que pour les inscriptions à venir et ne serait pas rétroactif si vous avez déjà effectué votre inscription. Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- l'hébergement en pension complète (à compter du dîner du premier jour et jusqu'au petit déjeuner du dernier jour)
- l'encadrement, la pension complète
- l'accès à l'ensemble des activités.

Ne sont pas inclus dans le tarif :

- le transport pour se rendre sur le lieu de déroulement du séjour
- l'argent de poche.
- Les prestations non utilisées ne donnent pas lieu à un remboursement.

### Modalités d'inscription et de règlement :

L'inscription de votre enfant peut se faire par téléphone ou par Internet. Afin de confirmer l'inscription, vous devez verser un acompte de 100€. Lorsque cette condition est remplie, votre inscription au séjour de vacances Jonzac Evasion est validée.

Le solde du séjour doit ensuite être intégralement réglé au premier jour du séjour, accompagné des documents demandés :

- ✓ certificat médical de moins d'un an
- ✓ la fiche sanitaire de liaison
- ✓ une photo d'identité
- ✓ photocopie de l'attestation de carte vitale
- ✓ accepter et signer la charte
- ✓ l'autorisation d'intervention médicale signée
- ✓ l'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- ✓ l'autorisation du droit à l'image
- ✓ l'autorisation de départ du jeune
- ✓ l'attestation de natation
- ✓ La copie du passeport CAF Charente-Maritime (si vous en possédez un)

## **Annulation de séjour :**

- **Annulation anticipée (30 jours avant le début du séjour)**

Jonzac Evasion conservera le montant de l'acompte et reversera la différence à la famille si le paiement a déjà été effectué.

- **Non présence du jeune le premier jour du séjour**

L'association conservera la totalité du montant versé.

- **Départ en cours de séjour**

Si le jeune quitte le séjour pour maladie ou blessure, et qu'un justificatif nous est transmis dans les 48H suivant le départ, l'association remboursera à la famille 30€ par jour non effectué. Sans ce justificatif, la somme total du séjour sera conservé.

Si le jeune quitte le séjour de sa propre volonté ou celle de sa famille, l'association conservera la totalité du montant versé.

## **Traitements, frais médicaux :**

Si le jeune est sous traitement médical lors du séjour, celui-ci devra être remis avec l'ordonnance du médecin à l'assistant sanitaire dès l'arrivée. L'assistant sanitaire aura en charge de le conserver et de lui donner son traitement.

Sans l'ordonnance médicale, le traitement ne sera pas donné au jeune

Les parents s'engagent à télécharger, à imprimer, à remplir et à remettre à Jonzac Evasion, la fiche sanitaire de l'enfant dûment complétée. Ils acceptent par avance qu'en cas d'urgence, les dispositions appropriées (hospitalisation, intervention chirurgicale, etc.) puissent être prises par Jonzac Evasion. Les frais médicaux engagés en cas de maladie, d'accident ainsi que les frais d'ambulance peuvent être avancés par Jonzac Evasion.

En inscrivant un enfant à un séjour, les parents acceptent par avance de rembourser, dès la fin du séjour, l'intégralité des sommes avancées.

## **Vie collective :**

Pour le bon déroulement du séjour, les participants s'engagent à respecter les règles de conduite nécessaires et notamment la Charte de Qualité et de Sécurité de Jonzac Evasion.

Dans le cas où le directeur du séjour constate qu'il ne peut plus assumer la responsabilité d'un enfant dont le comportement gêne les autres participants, aurait des conséquences sur le déroulement du séjour, ou compromettrait la sécurité de l'enfant ou d'un autre participant, les parents s'engagent alors à prendre toutes les dispositions pour assurer son retour, sans délai et à leurs frais. La famille ne pourra exiger de remboursement et devra prendre en charge tous les autres frais liés au retour de l'enfant. Il en sera de même si l'enfant quitte le séjour en cours de déroulement à sa demande et/ou à celle de ses parents, ou en accord entre les parents et le directeur du séjour.

## **Objets personnels et argent de poche :**

Chaque jeune peut emmener ses objets personnels (mp3, jeux vidéo...) et de l'argent de poche. Deux possibilités s'offrent à lui, soit il les conserve avec lui et ils seront sous son entière responsabilité, soit il peut les confier à l'équipe d'animation.

En revanche le téléphone portable sera remis au directeur dès l'arrivée et le jeune pourra s'en servir au moment défini.

## **Photos et vidéos :**

Au cours du séjour, les participants pourront être filmés ou photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le site Internet. Les parents, ou représentants légaux acceptent expressément et par avance que ces films ou photos soient utilisés sur le site Internet, le Facebook, la chaîne You Tube de Jonzac Evasion et pour illustrer nos futures plaquettes et celles de nos partenaires (comités d'entreprise, collectivités), ainsi que des articles de presse. Ils acceptent également que des reportages TV, radios ou presse écrite puissent avoir lieu au cours des séjours, que les jeunes puissent être interviewés et ces reportages diffusés par tous moyens et sur tous supports. Dans tous ces cas les participants et leurs parents renoncent par avance à toute forme de rémunération ou d'indemnisation de quelque nature que ce soit.

## **Décharge de responsabilités :**

Votre enfant devra être récupéré par un adulte sur le lieu et à la fin du séjour. Nous vous demandons de bien vouloir remplir le document « Autorisation pour le départ » pour connaître l'identité de la personne qui viendra le récupérer.

## **Assurance :**

Nous sommes assurés par la Maif, celle-ci couvre la responsabilité civile et pénale, les dommages des biens, les accidents, les frais de recherche et de sauvetage.

